



DOSSIER DE PRESSE

**Signature du 1^{er} contrat
de filière forêt – bois d'Occitanie**

Lundi 15 octobre 2018

La filière de la forêt et du bois en Occitanie

Le 1^{er} contrat de filière forêt-bois d'Occitanie, pour un accompagnement stratégique de la filière

Au niveau national, la filière bois a été confirmée comme une des dix filières stratégiques d'avenir par le conseil national de l'industrie présidé par M. le ministre de l'Économie. Pour accompagner la filière régionale dans sa structuration et répondre à ses besoins à court et moyen termes, l'Etat, la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée et l'interprofession Fibois ont élaboré un contrat de filière centré sur le développement économique, la création de valeur ajoutée et la compétitivité des entreprises. Déclinaison du **programme régional forêt-bois**, ce contrat définit les orientations stratégiques de politique forestière et de développement économique de la filière sur la période 2019-2021.

Un travail concerté et centré sur les priorités des professionnels

Des phases de concertation avec les professionnels, pilotées par un comité constitué autour des services de l'Etat, de la Région Occitanie et de Fibois, ont permis d'identifier les besoins prioritaires des professionnels. Treize actions prioritaires ont émergé et constituent le socle du 1^{er} contrat de filière forêt-bois d'Occitanie.

L'enjeu est de taille puisqu'au moment où l'Occitanie est en passe de devenir la **troisième région démographique de France**, il est nécessaire d'assurer un développement équilibré des territoires, en termes d'activité économique, d'emploi, de transport, de logement, mais aussi d'eau, de gestion du foncier et d'alimentation.

Le développement de la filière forêt-bois s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Fondée sur une **ressource renouvelable et gérée durablement**, au cœur d'enjeux majeurs qui concernent l'ensemble de la société, elle joue un rôle essentiel dans les transitions climatique, écologique et énergétique. Elle participe ainsi pleinement à la réduction des gaz à effet de serre grâce au stockage de carbone en forêt ou à la substitution d'énergies fossiles.

Le matériau-bois dispose d'une opportunité formidable d'accroître sa présence dans les différentes politiques publiques qui feront face à ce défi.

Par exemple, face aux défis climatiques auxquels nous sommes confrontés, la **construction de bâtiments-bois** qui stockent du carbone plutôt qu'ils n'en consomment et qui sont performants du point de vue énergétique constitue une solution pour la société de demain et un axe de développement prioritaire de la filière. En ce sens, **le bois est probablement le béton de demain**.

Cependant, pour **réduire le déficit de la balance commerciale de la filière forêt-bois**, le développement des marchés-porteurs ne doit pas se faire à partir de matériaux d'importation, mais bien dans l'optique d'un développement local de la mobilisation et de la transformation de la ressource forestière.

Le soutien à l'investissement dans les entreprises de transformation du bois en région constitue dès lors une deuxième priorité.

Une filière régionale à fort potentiel

- Deuxième région forestière de France avec une superficie de 2 471 000 ha soit 34 % du territoire
- 313 millions de m³ de bois sur pied
- Une production biologique annuelle d'environ 10 millions de m³/an
- La récolte de bois est de 2,8 millions de m³/an soit 7% de la récolte nationale
- 68% des bois récoltés sont des résineux
- 430 000 propriétaires forestiers
- 5 800 entreprises
- 20 700 emplois (17 000 emplois salariés et 3 700 emplois non salariés)
- Plus de 40% des établissements de la filière sont dans le secteur de la construction- bois
- 51% des établissements et 28% des emplois salariés sont situés dans une commune rurale. La filière participe au maintien d'activités dans les zones éloignées des pôles urbains et contribue fortement à l'aménagement et à l'équilibre des territoires

Mais :

- 5^{ème} rang national pour le volume de bois récolté derrière la Nouvelle-Aquitaine, le Grand Est, Auvergne Rhône-Alpes et Bourgogne-Franche-Comté
- 5^{ème} rang national pour la production de sciages
- 10^{ème} rang national en termes d'effectif salariés
- 44 % des bois récoltés sont certifiés pour la gestion durable des forêts (contre 52 % au niveau national)
- Moins de 1% des établissements et effectifs de la région

Cette filière fait encore l'objet d'un **potentiel de croissance important** puisque seulement les **deux tiers de la ressource en bois de qualité** (bois d'œuvre avec un potentiel pour le bois-construction ou l'ameublement) **exploitée en région sont transformés dans la région**. L'**amélioration des outils de transformation** (notamment les scieries) permettrait d'augmenter la richesse produite en région, de créer des emplois et de diminuer les transports de matières premières et la consommation d'énergies fossiles.

Les marges de progrès de la construction-bois sont encore importantes en région :

- Le chiffre d'affaires du marché de la construction bois en Occitanie s'élève à 126 millions d'euros HT en 2016

- Maison individuelle : la part de marchés des **maisons individuelles en bois** est de **6,9% en Occitanie** (9,1% au national), ce qui est bien inférieur aux pourcentages observés aux Etats-Unis ou au Canada, proches des 90 %
- Logements collectifs : la part de marché des logements collectifs en bois est de 3% (4% au national).
- Extension-surélévation : le marché des extensions-surélévation en bois a augmenté de 30% entre 2014 et 2016 (+28% au national)

Sources données : Mémento FCBA 2016, étude filière bois INSEE 2017 et Enquête Nationale de la Construction Bois (mai 2017)

La filière bénéficie du soutien financier de l'État

Les aides actuellement accordées par les différents services de l'État interviennent à tous les niveaux de la filière pour répondre aux enjeux précédemment identifiés. En 2017, ce sont ainsi près de 11,5 millions d'euros qui ont été accordés aux entreprises par l'intermédiaire de plusieurs dispositifs :

- **Appel à projets « innovation pour l'amont forestier »** : 674 k€ (MAA¹) pour 4 projets-lauréats

(<http://agriculture.gouv.fr/les-laureats-de-lappel-projets-national-2016-2017-innovation-et-investissements-pour-lamont>)

- **Aides à l'exploitation forestière (création d'équipements de desserte routière)** : 567 k€ (MAA)
- **Prévention des risques naturels (DFCI², RTM³)** : 3 462 k€ (MAA)
- **Aides au développement de la filière (chambres d'agriculture, interprofession...)** : 916 k€ (MAA ; ADEME⁴)
- **Aides aux projets de chaufferies biomasse** : 5 615 k€ (ADEME)
- **Aides à la création d'entreprises** : 220 k€ (DIRECCTE)⁵
(<https://www.entreprises.gouv.fr/politique-et-enjeux/rapport-d-activite-des-rui-2017>)

L'accompagnement financier de l'État au contrat de filière s'appuiera sur les dispositifs existants, en s'assurant que les 13 actions figureront parmi leurs priorités.

1 Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation

2 Défense des forêts contre les incendies

3 Restauration des terrains de montagne

4 Agence de l'environnement et de maîtrise de l'énergie

5 Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

La Région Occitanie agit pour l'ensemble des acteurs de la filière forêt-bois

L'Occitanie est la **2^{ème} région forestière de France**. Forte de potentiels d'exception sur ses territoires (densité de la forêt, variété des sols et des climats, diversité des identités paysagères...), la Région favorise la gestion de la forêt, son renouvellement et sa protection, tout en accompagnant les entreprises de la filière et leur structuration.

Le soutien de la Région concerne l'ensemble de la filière, de l'amont à l'aval, des acteurs de la ressource forestière (mobilisation du bois et renouvellement des forêts dans le cadre du stockage de carbone) aux entreprises de 1^{ère} et 2^{ème} transformation, en passant également par l'accompagnement des projets de territoire. En 2018, la Région Occitanie mobilise au total **plus de 12 M€** (crédits régionaux et fonds européens FEADER et FEDER dont elle a la gestion) pour soutenir les acteurs et projets de la filière.

Vers un futur Plan Bois régional

Afin d'optimiser son soutien aux entreprises, la Région Occitanie travaille à l'élaboration d'un Plan Bois qui regroupera l'ensemble des dispositifs de soutien régionaux. Ce plan visera notamment à déployer les outils « Pass » et « Contrat », permettant une meilleure réactivité face aux besoins des entreprises et un accompagnement dans leurs projets à plus long terme.

Nouveau

Mobiliser plus de bois dans les zones difficiles

En Occitanie, près de **60% de la ressource bois est situé dans des zones d'accessibilité et d'exploitation difficiles**, notamment en zones de massif. Afin d'amplifier son soutien en faveur des techniques spécifiques à la mobilisation du bois dans ces conditions, **la Région vient d'ouvrir à l'ensemble du territoire un appel à projets dédié au débardage par câble**. Cette technique permet une mobilisation accrue et durable des bois (respectant la biodiversité, les sols). L'appel à projet adopté par la Région lors de la dernière commission permanente, est **ouvert du lundi 15 octobre au 21 décembre 2018**.

Le fonds de garantie FOSTER, un dispositif unique en Europe

Avec le fonds FOSTER FEADER, les exploitations agricoles et les entreprises des filières agro-alimentaires et bois peuvent bénéficier d'une **garantie à taux zéro** dans le cadre de leurs projets de développement.

Doté de 27 M€, ce fonds permet de mobiliser un portefeuille de prêts bancaires de plus de 135 M€ pour au moins 1 400 exploitants et entreprises d'Occitanie. D'ici 2023, 500 à 800 entreprises auront bénéficié de la garantie FOSTER FEADER pour leurs projets d'exploitations, de transformation à la ferme, de développement d'entreprises agroalimentaires ou de travaux forestiers. **Avec FOSTER, la Région Occitanie / Pyrénées- Méditerranée est le leader européen sur les outils d'appui au financement des entreprises et exploitations agricoles et forestières.**